

Résumés des pays

Le présent document est le résumé non classifié du renseignement que détiennent les ministères et organismes responsables de la sécurité et du renseignement. Il a été principalement rédigé par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), avec l'aide et l'accord du Centre de la sécurité des télécommunications, d'Affaires mondiales Canada, du Bureau du Conseil privé, de la Gendarmerie royale du Canada et de Sécurité publique Canada. Il est présenté en réponse à une demande expresse de la Commission d'enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédérales, qui souhaite obtenir le résumé non classifié de l'information portant sur des questions en particulier. Il ne faut pas se fonder sur ce résumé pour comprendre toute autre question. Il repose sur le renseignement recueilli et évalué au cours d'une période donnée et ne reflète pas nécessairement l'entière connaissance que le gouvernement du Canada avait de cette question à quelque moment que ce soit. Le renseignement sous-jacent a été communiqué à la Commission. Le présent document contient des résumés et des passages caviardés qui retranchent du renseignement les éléments qui risqueraient de porter préjudice à la sécurité nationale et aux relations internationales. Sont également retranchées les activités, techniques, méthodes et sources de renseignement sensibles qui pourraient causer des préjudices, et le document respecte les lois canadiennes pertinentes. Par ailleurs, il n'énonce pas toutes les mises en garde ni toutes les limites qui figurent dans les documents classifiés originaux et ne précise pas le degré de fiabilité et de crédibilité du renseignement, puisque cela risquerait de divulguer de l'information préjudiciable.

*Il s'agit du résumé d'une partie de l'information tirée de renseignement dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement du gouvernement du Canada sur un sujet donné, et le tout est présenté de manière à pouvoir être divulgué publiquement sans divulguer d'information qui puisse nuire à la sécurité nationale et aux relations internationales. Par conséquent, ce résumé a plusieurs limites importantes. **Il faut donc le lire en gardant ces limites à l'esprit, à défaut de quoi les lecteurs risquent d'être induits en erreur.** Voici en quoi consistent ces limites :*

- Le résumé peut être incomplet** : Il s'agit du résumé d'une partie, donc pas nécessairement de la totalité, de l'information sur le renseignement dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement au sein du gouvernement du Canada. Par exemple, il ne contient que l'information pertinente qu'il a été possible d'épurer adéquatement pour en permettre la diffusion.
- Le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli** : À moins d'indication contraire, le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli ou obtenu. Il s'agit de renseignement recueilli et analysé au cours d'un certain laps de temps, et il n'a peut-être pas été mis à la disposition de tous les décideurs du gouvernement du Canada pendant la période électorale. Ainsi, il ne faut pas présumer, par exemple, que le renseignement a été recueilli peu de temps avant les événements décrits.
- Le résumé peut contenir de l'information qui provient d'une source unique** : Le résumé n'indique pas si l'information provient d'une seule source ou de sources multiples.
- Le résumé peut contenir de l'information dont le degré de fiabilité est inconnu ou variable ainsi que de l'information qui peut avoir été fournie pour influencer autant qu'informer ses destinataires.**
- Le résumé n'indique pas la source de l'information** : Le résumé peut présenter de l'information tirée de différents types de sources sans préciser le type de source (à savoir s'il s'agit d'une source ouverte, d'une source humaine, d'une interception par des moyens techniques, etc.). Il n'indique pas non plus si l'information a été traduite à partir d'une langue autre que celle dans laquelle elle est présentée.
- Le résumé n'indique aucune corroboration ni l'absence de corroboration** : Le résumé n'indique pas s'il existe de l'information supplémentaire susceptible de corroborer l'information résumée ni s'il existe de l'information supplémentaire de la sorte.
- Le résumé n'analyse pas l'information** : Il s'agit du résumé du renseignement, et non pas de l'analyse globale de l'importance, de la signification ou du poids du renseignement.

La Commission a reçu tout le renseignement pertinent et toutes les évaluations pertinentes, qui précisent le degré de fiabilité ainsi que la corroboration ou l'absence de corroboration de l'information qu'ils contiennent.

Les pays couverts par ce résumé comprennent uniquement la République populaire de Chine, la Russie, l'Inde, l'Iran et le Pakistan. Ce résumé ne couvre pas la gamme complète des pays engagés dans des activités d'ingérence étrangère au Canada.

Il porte sur les activités liées à l'ingérence étrangère à l'échelle nationale et des circonscriptions électorales entre 2018 et aujourd'hui, conformément à la deuxième phase du mandat de la Commission. Il ne couvre pas l'ensemble des activités d'ingérence étrangère observées au Canada.

République populaire de Chine (RPC)

Nota : les activités d'ingérence étrangère de la RPC propres aux élections ont été abordées dans d'autres demandes de la Commission.

OBJET

Si tous les États mènent des activités diplomatiques légitimes pour influencer d'autres pays, la République populaire de Chine mène un certain nombre d'activités au Canada qui dépassent les activités diplomatiques normales et qui, en tant que telles, constituent de l'ingérence étrangère. Dans le cadre de la deuxième phase du mandat de la Commission d'enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux, la RPC a participé à des activités d'ingérence étrangère à l'échelle nationale et des circonscriptions électorales entre 2018 et aujourd'hui. Les ressources que la RPC consacre à ces activités dépassent celles d'autres États.

Gouvernée par le Parti communiste chinois (PCC), la RPC utilise une gamme d'outils et d'acteurs (y compris des agents mandataires installés au Canada¹) pour mener des activités d'ingérence étrangère au Canada. Les activités d'ingérence étrangère de la RPC sont diversifiées et comprennent : la surveillance et la répression transnationale² des communautés de la diaspora; des activités visant à influencer les résultats des processus démocratiques canadiens; la narration des faits de manière clandestine ou trompeuse en appui aux objectifs stratégiques de la RPC ou à l'encontre de politiques qui menacent les intérêts de la RPC, selon les membres du Parti.

La RPC dirige ses activités d'ingérence étrangère contre des personnes ou des processus de l'échelle locale à fédérale ainsi que contre des communautés autochtones du Canada. La RPC est agnostique en ce qui concerne les partis politiques contre lesquels elle dirige ses activités d'ingérence étrangère.

MOTIFS

La République populaire de Chine a recours à un large éventail d'entités du PCC (c'est-à-dire le Département du travail du Front uni [DTFU]) et de l'État (soit le ministère des Affaires étrangères) ainsi qu'à des agents mandataires canadiens et installés au Canada pour se livrer à des activités d'ingérence étrangère. Cela comprend certains représentants de la RPC au Canada.

Le DTFU est un département du PCC chargé de recueillir du renseignement et de mener des activités d'ingérence étrangère. À l'échelle internationale, le DTFU tente de contrôler et d'influencer la diaspora de la RPC vivant dans d'autres pays, de façonner les opinions internationales et d'influencer des politiciens pour qu'ils appuient les politiques du gouvernement chinois. Il dispose d'un budget de plusieurs milliards pour mener ses activités mondiales. Le Bureau des affaires chinoises outre-mer de l'État (qui a été intégré au DTFU en 2018), le ministère de la Sécurité d'État et le ministère de la Sécurité

¹ Mandataire : aux fins du présent résumé, un mandataire renvoie à une personne en particulier qui reçoit des directives explicites ou implicites d'un État étranger, tout en dissimulant le lien qui existe entre les activités d'influence et l'État étranger en question. Les agents mandataires participent volontairement à l'atteinte de l'objectif de cet État étranger dans des circonstances précises. Les mandataires résident au Canada (à titre de citoyens canadiens, de résidents permanents du Canada, etc.) et ils peuvent être membres ou non d'une communauté précise de la diaspora.

² Répression transnationale : aux fins du présent résumé, la répression transnationale se produit lorsqu'un gouvernement traverse les frontières nationales pour intimider ou réduire au silence un exilé, un réfugié ou un membre de la diaspora ou lui causer préjudice s'il le perçoit comme une menace et s'il a des raisons politiques de le contrôler.

publique participent également aux activités d'ingérence étrangère. Ces deux ministères opèrent secrètement à l'échelle internationale et à distance à partir de la RPC.

L'appartenance à une organisation ayant des liens avec la RPC, comme les organisations affiliées au système du DTFU du PCC, ne constitue pas en soi de l'ingérence étrangère ni une menace à la sécurité nationale du Canada. Cependant, la RPC utilise une approche axée sur l'ensemble de la société qui brouille la distinction entre les activités légitimes (influence) et les activités clandestines, trompeuses ou coercitives (ingérence). La RPC a recours au système du DTFU pour mener des activités clandestines, trompeuses et menaçantes dans le monde entier, souvent en exerçant une influence et un contrôle sur certaines communautés de la diaspora.

ACTEURS

La RPC a intensifié ses efforts pour influencer les membres des communautés de la diaspora chinoise dans le monde entier. Cette situation est particulièrement vraie pour les membres de ces communautés qui ont des opinions que la RPC considère comme particulièrement menaçantes : le Falun Gong, les Ouïghours, les Tibétains, les partisans de l'indépendance de Taïwan et les défenseurs de la démocratie en RPC – que la RPC appelle collectivement les « cinq poisons ». La répression transnationale, qui comprend le harcèlement et d'autres menaces, vise le plus souvent des personnes affiliées aux groupes des « cinq poisons » ou soupçonnées d'y être affiliées.

La RPC a brouillé la distinction entre les citoyens de la RPC vivant à l'étranger et les citoyens d'États étrangers d'origine chinoise. Elle essaie de devenir la « voix » de tout le peuple chinois dans le monde, indépendamment de leur citoyenneté ou des opinions disparates des membres des communautés de la diaspora dans l'ensemble. C'est pourquoi elle cherche à s'assurer que les discours publics, les politiques, les lois et les motions parlementaires au Canada complètent ou reflètent ceux de la RPC, en particulier en ce qui concerne le bilan de la RPC en matière de droits de la personne, ses revendications territoriales ou toute autre question qu'elle considère comme une menace pour sa stabilité. La RPC a adopté un ensemble de lois sur la sécurité nationale qui obligent ses citoyens et ses entités à agir, y compris ceux à l'étranger.

Elle cible les personnes qu'elle considère comme ayant un statut ou une influence au sein d'une communauté particulière ou de la société canadienne dans son ensemble, notamment des dirigeants communautaires et d'entreprises, des universitaires, des membres des médias (traditionnels et en ligne) et des élus actuels et anciens de tous les ordres du gouvernement. Dans le cas d'élus actuels et anciens, la RPC peut cibler des personnes au moyen de mesures qui appuient activement la candidature, les politiques ou les activités de l'élu, ou elle peut prendre des mesures au détriment d'un élu, notamment en apportant son soutien à un adversaire politique.

MÉTHODES

Souvent décrite comme étant persistante et patiente, la RPC adopte une approche à long terme en ce qui a trait aux activités d'influence. La RPC investit dans l'établissement de relations – en utilisant des moyens à la fois manifestes et légitimes, et secrets et trompeurs – afin d'instaurer une collaboration au fil du temps.

Elle a recours à des mesures incitatives offertes directement à une personne ou indirectement à ses

proches. Il peut s'agir d'invitations prestigieuses à des événements culturels ou nationaux importants (souvent en RPC), de voyages toutes dépenses payées en RPC, de possibilités d'affaires ou de mesures incitatives commerciales préférentielles, d'un accès accéléré à des visas et d'un soutien politique (y compris d'une aide financière). À l'inverse, les mesures dissuasives peuvent inclure le refus de visas de voyage (y compris des interdictions de sortie pour la famille résidant en RPC), le harcèlement et l'intimidation (entre autres des membres de la famille en RPC), la coercition économique (par exemple réorienter des groupes de touristes, exercer des pressions sur des annonceurs pour qu'ils se retirent d'un média, manipuler l'importation/exportation de denrées périssables pour empêcher leur vente en temps voulu) et l'isolement de la communauté.

En utilisant son influence sur les médias et les plateformes de médias sociaux en langue chinoise, la RPC fait la promotion de récits favorables à son égard, diffuse de la désinformation³ et oriente le discours public sur des questions liées à la RPC, tout en minimisant ou en supprimant, et parfois en censurant, le contenu qu'elle considère comme « anti-Chine » au Canada.

³ Désinformation : aux fins du présent résumé, la désinformation se produit lorsque des informations fausses ou modifiées (y compris l'utilisation de vérités et de demi-vérités) sont sciemment communiquées pour tromper, causer un tort ou atteindre un objectif plus large.

Russie

OBJET

La Russie représente une menace importante pour le Canada et ses alliés. Bien que nous n'ayons pas détecté d'ingérence étrangère significative visant les élections fédérales antérieures et les institutions démocratiques du Canada, cela n'exclut pas de futurs actes. La Russie possède à la fois la capacité et les moyens d'intensifier ses campagnes de désinformation⁴ et d'ingérence contre le Canada, en particulier au moyen des médias sociaux et d'autres plateformes en ligne. Compte tenu des antécédents de la Russie en la matière dans d'autres pays, la vigilance est de mise.

MOTIFS

Les campagnes de désinformation sont la pierre angulaire de la stratégie d'ingérence de la Russie dans le monde, en particulier dans les domaines d'importance stratégique. Ces opérations visent principalement les pays voisins, les anciens États du bloc soviétique, les membres de l'alliance du Groupe des cinq et les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Les principaux objectifs de la Russie dans le cadre de ces campagnes contre les nations occidentales sont triples: premièrement, éroder le soutien aux institutions, aux partenariats et aux alliances dirigés par les États-Unis; deuxièmement, façonner l'opinion publique, exploiter les problèmes sociaux existants et élargir les clivages de la société; troisièmement, saper la confiance du public envers les systèmes politiques et les processus démocratiques occidentaux.

ACTEURS

Les acteurs liés à l'État russe persistent dans leurs tentatives d'ingérence étrangère et leurs opérations de désinformation contre certains pays occidentaux. Le conflit en cours en Ukraine continue d'être au centre des efforts de désinformation russes, qui devraient perdurer.

La Russie orchestre ses campagnes de communication par l'intermédiaire d'un réseau bien établi d'influenceurs des médias occidentaux. Ce réseau comprend des activistes pro-Kremlin et des alliés opportunistes qui amplifient les récits pro-russes sur un large éventail de sujets par l'entremise de diverses plateformes en ligne. En tirant parti de ces intermédiaires, la Russie cherche à donner de la crédibilité à ses messages et à atteindre le public occidental, brouillant ainsi les frontières entre le discours public authentique et la propagande soutenue par l'État.

MÉTHODES

La Russie adopte différentes tactiques, en fonction de ses besoins stratégiques vis-à-vis des pays ou régions ciblés. La Russie a recours à des tactiques de guerre hybrides contre des membres de l'OTAN,

⁴ Désinformation : aux fins du présent résumé, la désinformation se produit lorsque des informations fausses ou modifiées (y compris l'utilisation de vérités et de demi-vérités) sont sciemment communiquées pour tromper, causer un tort ou atteindre un objectif plus large.

comme le sabotage d'infrastructures essentielles, les cyberattaques, les campagnes de désinformation et les tentatives visant à nuire aux processus démocratiques.

Exemples récents de source ouverte

- a) **« Doppelganger » est une campagne de désinformation russe sophistiquée visant à nuire aux démocraties occidentales.** En clonant des organes de presse réputés et des sites Web gouvernementaux, elle diffuse de la propagande pro-russe, sape la confiance à l'égard des institutions et sème la discorde parmi les partisans de l'Ukraine. La campagne s'appuie sur les médias sociaux pour amplifier son message, en utilisant des outils stratégiques comme les faux comptes et la publicité payante. Pour échapper à la détection, Doppelganger utilise des techniques avancées comme le géoblocage et la redirection de domaine. Cette menace persistante et évolutive nécessite une réponse coordonnée pour protéger les valeurs démocratiques et contrer son influence.
- b) Le Parlement européen a récemment adopté une résolution exprimant sa vive inquiétude quant à l'ingérence de la Russie dans les processus démocratiques européens. La résolution avance que la Russie recrute des députés européens comme « agents d'influence » et finance certains partis politiques européens. Elle souligne les préoccupations relatives à l'implication présumée de députés européens dans le FSB russe et cite des exemples de financement russe dans des États membres de l'Union européenne, notamment l'Allemagne, la France et la Slovaquie. La résolution demande que des enquêtes soient menées sur les députés européens prétendument associés au Kremlin et souligne la nécessité de faire preuve de vigilance et d'unité face aux efforts de désinformation et d'ingérence en cours.

Aux yeux de la Russie, le Canada n'a pas le même profil que certains de ses alliés en tant que cible de désinformation et d'autres activités liées à l'ingérence étrangère de la Russie; étant donné le contexte géopolitique en constante évolution, il est important que le Canada reste vigilant quant à la possibilité d'une augmentation future de l'ingérence contre les processus démocratiques du pays.

Inde

OBJET

Des représentants du gouvernement de l'Inde, dont des agents mandataires⁵ établis au Canada, mènent un éventail d'activités visant à influencer les communautés et les politiciens du Canada. Lorsque ces activités sont de nature trompeuse, clandestine ou menaçante, elles sont considérées comme étant de l'ingérence étrangère. Elles ont pour objet de tenter d'aligner les positions du Canada sur les intérêts de l'Inde sur des questions clés, notamment en ce qui concerne la façon dont le gouvernement indien perçoit les partisans canadiens d'une patrie sikhe indépendante qu'ils appellent le Khalistan. Ces activités comprennent des activités d'ingérence étrangère menées par le gouvernement de l'Inde à l'échelle nationale et des circonscriptions électorales entre 2018 et aujourd'hui.

MOTIFS

L'Inde s'intéresse de près au Canada en raison des grandes communautés sud-asiatiques qui y vivent. Le gouvernement indien considère que certaines parties des communautés indo-canadiennes nourrissent un sentiment « anti-indien » et constituent donc une menace pour la stabilité et la sécurité nationale de l'Inde. Il ne fait pas de distinction entre les activités licites de défense des intérêts politiques du Khalistan et l'extrémisme violent khalistanais issu du Canada, qui est relativement rare. En effet, il perçoit tout partisan du séparatisme khalistanais comme une menace séditionnelle pour la stabilité intérieure de l'Inde.

C'est principalement pour s'attaquer à ce problème que le gouvernement de l'Inde mène des activités d'ingérence étrangère visant des Canadiens qui occupent des postes importants dans la société, dont des élus. Le gouvernement indien a notamment entrepris des activités clandestines, trompeuses et coercitives visant l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

Il tente d'amener les politiciens et les décideurs canadiens à adopter des positions et des politiques qui lui sont favorables, notamment au moyen de déclarations publiques, de positions politiques et de réactions aux votes et aux motions du Parlement. En outre, il cherche à façonner la composition du Parlement en soutenant des candidats qui lui sont favorables, entre autres en s'immisçant dans les courses à la direction et à l'investiture.

ACTEURS

Des éléments de renseignement indiquent que des agents mandataires du gouvernement de l'Inde auraient tenté de s'ingérer dans les processus démocratiques, entre autres en versant clandestinement un financement illicite à divers politiciens canadiens dans le but de faire élire des candidats qui lui sont favorables ou d'influencer des candidats qui entrent en fonction. Dans certains cas, les candidats pourraient ne jamais savoir que leur campagne avait bénéficié d'un financement illicite. Le

⁵ Mandataire : aux fins du présent résumé, un mandataire renvoie à une personne en particulier qui reçoit des directives explicites ou implicites d'un État étranger, tout en dissimulant le lien qui existe entre les activités d'influence et l'État étranger en question. Les agents mandataires participent volontairement à l'atteinte de l'objectif de cet État étranger dans des circonstances précises. Les mandataires résident au Canada (à titre de citoyens canadiens, de résidents permanents du Canada, etc.) et ils peuvent être membres ou non d'une communauté précise de la diaspora.

gouvernement indien a également tenté de perturber les processus démocratiques du Canada en créant et en diffusant de faux récits concernant certains élus.

En outre, les cibles de l'ingérence étrangère indienne sont souvent des membres des communautés indo-canadiennes, ce qui peut avoir une incidence sur la volonté des membres de ces communautés de prendre part aux processus démocratiques. Des personnalités d'origine autre qu'indo-canadienne sont également la cible d'activités d'ingérence étrangère du gouvernement de l'Inde.

MÉTHODES

Les fonctionnaires indiens au Canada s'appuient de plus en plus sur des mandataires canadiens ou établis au Canada, ainsi que sur les contacts de leurs réseaux, pour mener des activités liées à l'ingérence étrangère. Cette tactique permet d'occulter tout lien explicite entre le gouvernement de l'Inde et ses activités d'ingérence étrangère. Les mandataires sont en contact avec les responsables des services de renseignement indiens en Inde et au Canada, dont ils reçoivent des instructions explicites et implicites, et ils collaborent avec eux.

Iran

OBJET

La République islamique d'Iran n'est pas actuellement, et n'a jamais été par le passé, un acteur important de la menace d'ingérence étrangère au Canada, ni à l'échelle nationale ni des circonscriptions électorales.

Toutefois, des rapports de services de renseignement indiquent que des fonctionnaires iraniens sont susceptibles de surveiller et d'influencer des Canadiens d'origine iranienne au Canada et de recueillir des informations sur eux dans le cadre de démarches visant à empêcher toute critique du régime.

Dans certains cas, l'Iran cherche à faire taire les critiques émanant du Canada par le harcèlement et l'intimidation. Par exemple, les familles établies au Canada de plusieurs victimes de l'accident du vol PS752 ont fait état de menaces et de mesures d'intimidation à la suite de leurs critiques sur la gestion de l'incident par le régime.

Pakistan

OBJET

Le gouvernement du Pakistan a mené des opérations d'ingérence étrangère contre le Canada principalement pour promouvoir la stabilité politique, économique et de la sécurité au Pakistan et contrer l'influence croissante de l'Inde dans le monde. Le gouvernement pakistanais a été un acteur d'ingérence étrangère modeste au Canada à l'échelle nationale et des circonscriptions électorales entre 2018 et aujourd'hui, exception faite de ce qui a été décrit dans le document CAN.SUM.000011, intitulé *Mesure de réduction de la menace prise en 2019*.

MOTIFS

Le Canada fait l'objet d'ingérence étrangère en raison de l'importante communauté sud-asiatique qui y vit et de la présence de groupes et d'individus établis au Canada qui peuvent être utilisés comme agents mandataires⁶ contre l'Inde.

Les activités d'ingérence du gouvernement du Pakistan à l'étranger sont influencées par la situation politique, économique et de la sécurité turbulente du pays ainsi que par les tensions qui l'opposent depuis longtemps à l'Inde voisine.

ACTEURS

Les acteurs de l'ingérence étrangère du Pakistan peuvent cibler diverses facettes de la société canadienne, dont les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales et leurs processus électoraux, des communautés canadiennes précises ainsi que des entités médiatiques canadiennes.

MÉTHODES

Les acteurs de l'ingérence étrangère du gouvernement pakistanais se sont déjà livrés à des activités d'ingérence visant les élections canadiennes de différents ordres (provinciales et fédérales) en tentant par exemple d'influencer clandestinement la sélection des candidats et d'accroître le soutien pour les politiciens et les candidats perçus comme étant plus favorables au Pakistan ou plus hostiles à l'Inde. Le SCRS a pris une mesure de réduction de la menace afin de limiter les activités d'ingérence du gouvernement pakistanais dans les processus démocratiques du Canada.

⁶ Agent mandataire : aux fins du présent résumé, le terme *agent mandataire* renvoie à des personnes précises qui reçoivent des instructions explicites ou implicites d'un État étranger tout en dissimulant le lien qui existe entre leurs activités d'influence et l'État étranger en question. Les agents mandataires participent volontairement à l'atteinte de l'objectif de cet État étranger dans des circonstances précises. Les mandataires résident au Canada (à titre de citoyens canadiens, de résidents permanents du Canada, etc.) et ils peuvent être membres ou non d'une communauté précise de la diaspora.